

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	37 (1908)
<b>Heft:</b>	15
<b>Rubrik:</b>	Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1907, lu à l'assemblée générale du 6 juin 1908, à Fribourg [suite et fin]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## RAPPORT

*sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1907, lu à l'assemblée générale du 6 juin 1908, à Fribourg.*

(Suite et fin.)

### Pensions.

#### DÉPENSES

En 1907, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes, toutes sauf 2, échues le 31 décembre 1906 :

a) 38 pensions anciennes de 80 fr. . . . .	Fr. 3,040
b) 28      »      de 120 à 300 fr. (loi de 1881) . . . . .	» 5,895
c) 53      »      de 300 ou 500 fr. (loi de 1895) . . . . .	» 24,250

Total pour 119 pensions Fr. 33,185

En 1906, la Caisse avait payé pour 114 pensions . . . . . » 30,445

Soit une augmentation de Fr. 2,740

Ce chiffre se justifie par le fait que les pensions anciennes ou celles acquises en vertu de la loi de 1881 n'ont diminué que de la minime somme de 310 fr., alors que les pensions nouvelles ont subi une augmentation de 3,050 fr.

Six instituteurs ou institutrices, au bénéfice de la loi de 1895, ont touché leur première pension en 1907, soit 5 celle de 500 fr. et 1 celle de 300 fr. La veuve d'un instituteur a reçu sa première demi-pension de 250 fr.

Sur les 119 pensions payées, 33 ont été acquises à des veuves ou veufs et 5 à des orphelins de sociétaires décédés.

Depuis que la Caisse de retraite est devenue une institution officielle, c'est-à-dire pendant une période de 25 ans, elle a payé à ses membres, en pensions et secours, la somme de 435,129 fr., soit :

a) De 1883 à 1896, pendant les 14 années du régime de la loi de 1881 : 171,798 fr. ; moyenne annuelle : 12,271 fr.

b) De 1897 à 1907, pendant les 11 premières années du régime de la loi de 1895 : 263,331 fr. ; moyenne annuelle : 23,939 fr.

En 1896, les pensions payées pour la dernière année du régime de 1881 s'élevaient à 13,305 fr. En 1907, c'est-à-dire 11 ans plus tard, elles atteignent 33,185 fr.

Ces chiffres montrent dans quelle mesure importante la loi actuelle a amélioré la situation des membres pensionnés de la Caisse.

**Remboursements de cotisations.**

A quatre institutrices qui avaient quitté l'enseignement pour cause de mariage, il a été remboursé, conformément à l'art. 9, 4<sup>me</sup> al. de la loi, la totalité de leurs versements pour 1,111 fr. 60.

Aucune demande de remboursement partiel des cotisations versées, conforme à l'art. 9, al. 2 et 3 de la loi, n'est parvenue au Comité pendant l'année.

**Secours.**

Le Comité n'a reçu aucune demande de secours de la part de membres au bénéfice de la loi de 1881.

**Frais d'administration.**

En 1907, le sommaire de cette rubrique s'élève à . . . . .	Fr.	778 50
En 1906, il était de . . . . .	»	1,078 20
	<b>Différence en moins</b>	<b>Fr. 299 70</b>

Pour des causes qui ont été expliquées, ces dépenses avaient atteint, en 1906, un chiffre inusité. Celui de 1907 est normal et représente le traitement du caissier, la rétribution du président et du secrétaire et les indemnités de séances et de route allouées aux membres du Comité et à la Commission examinatrice des comptes.

**Impôts.**

En 1907, les impôts payés s'élèvent à . . . . .	Fr.	921 70
En 1906, le caissier avait payé . . . . .	»	898 78
	<b>Augmentation attribuable à l'accroissement des capitaux</b>	<b>Fr. 22 92</b>

**Frais divers.**

Le sommaire des frais divers s'élève à 111 fr. 33. Le caissier y a fait figurer, entre autres, un montant de 30 fr. 20 remboursé à une institutrice pour une cotisation perçue par erreur. Après déduction de cette somme, il reste 81 fr. 13 pour achat de registres, frais d'impression et de port et autres menues dépenses.

**Résumé du Compte de caisse.**

**A. RECETTES**

Solde du compte précédent . . . . .	Fr.	7,807 63
Revenu des immeubles . . . . .	»	348 —
Intérêts des capitaux . . . . .	»	16,612 34
Cotisations des sociétaires à 15 fr. . . . .	»	255 —
Cotisations des sociétaires à 30 fr. . . . .	»	10,630 30
Subside de l'Etat . . . . .	»	10,935 —
Prélèvement sur la subvention scolaire fédérale . . . . .	»	— —
Amendes scolaires . . . . .	»	2,414 32
Dons et legs . . . . .	»	— —
Divers . . . . .	»	310 —
	<b>Total</b>	<b>Fr. 49,312 59</b>

B. DÉPENSES

Excédent des placements sur les remboursements . . . . .	Fr. 6,735 35
Pensions anciennes, échues le 31 décembre 1906 . . . . .	» 3,040 —
» selon loi de 1881, échues le 31 décembre 1906	» 5,895 —
» de 1895, échues le 31 décembre 1906	» 24,250 —
Remboursements de cotisations . . . . .	» 1,111 60
Secours . . . . .	» — —
Frais d'administration . . . . .	» 778 50
Impôts . . . . .	» 921 70
Frais divers . . . . .	» 111 33
Solde en caisse au 31 décembre 1907 . . . . .	» 6,469 11
	Total <u>Fr. 49,312 59</u>

Si nous voulons dégager de ce tableau les recettes et les dépenses réelles afférentes à l'année 1907, tout en les comparant à celles de 1906, nous obtenons :

Sommaire des recettes . . . . .	Fr. 49,312 59
Moins : Solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	» 7,807 63
<i>Recettes réelles de 1907</i> . . . . .	Fr. 41,504 96
Recettes réelles de 1906 . . . . .	» 40,570 39
	Augmentation des recettes <u>Fr. 934 57</u>
Sommaire des dépenses . . . . .	Fr. 49,312 59
Moins : Excédent des placements . . . . .	Fr. 6,735 35
Solde en caisse au 31 décembre . . . . .	» 6,469 11
	» 13,204 46
<i>Dépenses réelles de 1907</i> . . . . .	Fr. 36,108 13
Dépenses réelles de 1906 . . . . .	» 33,778 08
	Augmentation des dépenses <u>Fr. 2,330 05</u>

Mouvement des capitaux.

Sommaire des capitaux au 31 décembre 1906 . . . . .	Fr. 424,793 42
Placements en 1907 . . . . .	Fr. 47,907 05
Remboursements en 1907 . . . . .	» 41,171 70
Excédent des placements, soit augmentation des capitaux placés. . . . .	» 6,735 35
Sommaire des capitaux au 31 décembre 1907	<u>Fr. 431,528 77</u>

Détail des remboursements et des placements :

Remboursements.

a) Prélèvement sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins . . . . .	Fr. 33,040 35
b) Remboursement ou amortissement de 5 titres hypothéqués . . . . .	» 6,800 —
c) Annuité ou solde de 22 cédules de rachat . . . . .	» 1,331 35
	Total <u>Fr. 41,171 70</u>

*Placements.*

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des recettes . . . . .	Fr. 27,907 05
b) Un placement sur hypothèques . . . . .	» 20,000 —
	Total <u>Fr. 47,907 05</u>

Le solde de toutes les cédules de rachat, créées pour 10 ans, devait être payé le 1<sup>er</sup> janvier 1907. Comme bien l'on pense, il n'en a pas été tout à fait ainsi. Sur les 29 cédules, faisant pour un capital restant de 3,065 fr. 42, qui existaient encore au 31 décembre 1906, il a été payé en 1907 :

Pour solde de 20 cédules . . . . .	Fr. 1,190 92
A compte sur 2 cédules . . . . .	» 140 43
	Total <u>Fr. 1,331 35</u>
Au 31 décembre 1907, il restait impayé. . . . .	» <u>1,734 07</u>
	Total <u>Fr. 3,065 42</u>

Cette somme de 1,734 fr. 07 est due par neuf souscripteurs de cédules qui, malgré les invitations et les démarches du caissier, ne sont pas parvenus à s'acquitter en temps dû. Nous devons à la vérité d'ajouter que trois ou quatre de ces retardataires ont donné depuis 10 ans et donneront sans doute encore bien de la tablature au Comité.

**Rentier.**

Au 31 décembre 1907, le rentier de la Caisse de retraite comprenait les titres suivants :

36 titres hypothécaires faisant ensemble p <sup>r</sup> un cap. de	Fr. 326,600 —
31 actions de la Caisse hypothécaire faisant ensemble pour un capital de . . . . .	» 16,550 —
2 actions de la Banque cantonale faisant ensemble pour un capital de . . . . .	» 1,090 —
2 cédules de la Caisse hypothécaire faisant ensemble pour un capital de . . . . .	» 56,000 —
9 cédules dites de rachat (soldes) faisant ensemble pour un capital de . . . . .	» 1,734 07
1 livret-récépissé de la Banque cantonale (compte courant). . . . .	» <u>29,554 70</u>
Soit en tout 81 titres faisant ensemble pour un capital de . . . . .	<u>Fr. 431,528 77</u>

**Bilan au 31 décembre 1907.**

Valeur des immeubles de Prévondavaux . . . . .	Fr. 7,700 —
Sommaire du rentier . . . . .	» 431,528 77
Solde en caisse à ce jour . . . . .	» 6,469 11
Mobilier (un coffre-fort) . . . . .	» 470 —
Total de l'Actif, soit Fortune nette . . . . .	Fr. 446,167 88
Fortune au 31 décembre 1906. . . . .	» <u>440,771 05</u>
Augmentation pour l'exercice	<u>Fr. 5,396 83</u>

C'est là un résultat encore assez réjouissant, si l'on considère que les pensions ont coûté à la Caisse, en 1907, 2,740 fr. de plus que l'année précédente.

#### Séances du Comité.

Comme d'habitude, le Comité a tenu, pendant l'année 1907, quatre séances, y compris la séance de relevée du 7 mars, pour l'examen des comptes. En outre, plusieurs questions ont été liquidées par correspondance.

Le nombre des affaires traitées a été notablement moins élevé que les années précédentes. Tout en admettant que ce résultat, en somme réjouissant, est dû, en partie, à des causes fortuites, nous ne croyons pas être trop présomptueux en l'attribuant aussi, pour une bonne part, au soin qu'a pris le Comité de porter à la connaissance des sociétaires, par la voix des rapports annuels, les solutions intervenues dans les différentes questions que peut soulever l'application de la loi et du règlement. De cette manière, les demandes et réclamations mal fondées et inadmissibles, dont le Comité était assailli autrefois, sont devenus singulièrement moins nombreuses.

Signalons cependant le fait que le Comité n'a pas eu à s'occuper de moins de 45 cas individuels de retard dans le payement des cotisations ou autres redevances. C'est encore trop, bien que, depuis quelques années, il se soit aussi produit une amélioration considérable dans cette partie de notre administration.

Nous voici arrivé au bout de notre tâche, sans que nous ayons eu à signaler aucun événement mémorable ou particulièrement intéressant. L'année 1907 ne marquera donc pas dans les annales de la Caisse de retraite. Néanmoins, elle aussi aura apporté sa petite pierre à l'édifice, sous la forme d'un modeste *boni* d'environ 5,400 fr. Combien d'administrations, petites ou grandes, voudraient pouvoir en dire autant.

La Tour-de-Peilz, mai 1908.

*Pour le Comité :*  
*Le Secrétaire, H. GUILLOD.*

---

## Examens pédagogiques des recrues en 1907

Le numéro 14 du *Bulletin* a publié quelques notes sur les résultats obtenus dans les examens fédéraux des recrues en 1907. Nous nous proposons de compléter ces données par un nouvel article.

D'une façon lente, il est vrai, mais régulière, l'instruction des jeunes recrues suisses progresse d'année en année. Le pour cent des bonnes notes continue à s'élever et celui des mauvaises à diminuer, comme le démontrent les deux tableaux suivants :